



n°4
Decembre 2024

La revue des **propriétaires forestiers privés**

NOUVELLE-AQUITAINE

Parlons Forêts

Dossier :
Prix et synthèse des bois résineux en Limousin



Sommaire

- ACTUALITÉ : 3
L'ajout d'un paragraphe DFCI dans les PSG
- AIDES FINANCIÈRES : 4
France nation verte
- TECHNIQUE : 5
La méthode ARCHI
- ÉCONOMIE : 6
Cours des bois résineux en Limousin
- CARBONE : 8
La Gironde, un acteur majeur de la dynamique des projets Label Bas-Carbone
- ENVIRONNEMENT : 9
Plan Régional d'Actions Chiroptères
- TECHNIQUE : 10
La sylviculture irrégulière
- SOCIÉTÉ : 11
Le projet Sylva-Cités
- BRÈVES 12

Photo de couverture : Ludivine Page © CNPF

Parlons forêts Nouvelle-Aquitaine



Feuille et fruit (samare) de l'érable plane
Ludivine PAGE © CNPF



ÉDITORIAL

A lors que les sylviculteurs continuent de relever les défis du changement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la valorisation des produits forestiers, cette édition de notre revue semestrielle met en lumière les actions menées par le CNPF Nouvelle-Aquitaine pour les accompagner dans la gestion durable de leurs forêts.

Un des sujets phares est le nouveau paragraphe DFCI, intégré aux Plans Simples de Gestion (PSG). Désormais disponible sur notre site internet, cet exemple vise à renforcer la prévention des incendies de forêt, enjeu majeur pour notre région.

Le renouvellement forestier, au cœur de l'initiative "France Nation Verte", est également abordé dans cette édition. Nous allons voir qu'il offre des opportunités pour assurer la résilience de nos forêts face aux défis climatiques.

Dans cette dynamique, la méthode ARCHI, un outil de diagnostic visuel développé par le CNPF, se révèle particulièrement utile. Cet outil permet aux gestionnaires forestiers d'évaluer rapidement et efficacement l'état sanitaire des peuplements, favorisant ainsi des interventions précoces et ciblées.

Sur le plan économique, nous examinons l'évolution du cours du bois en ex-Limousin. Cela vous fournira des indications utiles sur les dynamiques actuelles du marché.

Un focus est consacré à la Convention Carbone du département de la Gironde, qui souligne le rôle stratégique des forêts dans la transition écologique. Ce sujet revêt une importance croissante pour associer gestion forestière et lutte contre le changement climatique.



Concernant la thématique environnement/biodiversité, nous ferons un point sur le Plan Régional d'Actions Chiroptères (PRAC) Nouvelle-Aquitaine, qui illustre les efforts pour protéger ces espèces cruciales pour l'écosystème forestier.

Enfin, cette édition est aussi l'occasion de faire le bilan de deux projets portés par le CNPF NA :

- Le projet Sylviculture irrégulière, qui vise à diversifier les modes de gestion au sein de la mosaïque des espaces boisés.
- Le projet Sylva-Cités, qui a mobilisé élus, citoyens et professionnels pour explorer une gestion concertée des forêts périurbaines en Gironde.

En ce début d'année, nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre confiance. Que 2025 soit une année de projets ambitieux, d'initiatives réussies et de forêts toujours plus résilientes.

Tous les élus et les équipes du CNPF Nouvelle-Aquitaine vous adressent leur meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année !

Belle année 2025 !

Bruno LAFON

Président du CNPF Nouvelle-Aquitaine

L'ajout d'un paragraphe DFCI dans les PSG : un modèle pour répondre aux exigences de la loi incendie

La préservation de la forêt contre les risques d'incendie constitue une priorité majeure pour garantir sa durabilité et sa pérennité.

Comme vous le savez, la loi forestière de juillet 2023 a modifié le contenu des Plans Simples de Gestion (PSG). Outre la modification des seuils de surface des forêts soumises à PSG, la loi prévoit que soit mieux prise en compte la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) dans les documents de gestion durable.

Dorénavant les PSG doivent intégrer un paragraphe spécifique dédié à la Défense des forêts contre les incendies, dressant un état des lieux des mesures de prévention à l'échelle de la forêt. Ces mesures sont par exemple le repérage des pistes, des places de retournement, des points d'eau, l'identification des parcelles les plus à risque, etc. Elles permettent de garantir l'accès des secours. Une prévision de travaux utiles comme la création de nouveaux aménagements (piste, point d'eau, point de franchissement, etc.) peut également être évoqué dans cette partie.

Cette disposition vise à mieux structurer les efforts de prévention et à adapter les outils aux réalités locales, renforçant ainsi la résilience des massifs forestiers face aux incendies.

Pour accompagner les propriétaires forestiers dans cette nouvelle obligation, le CNPF Nouvelle-Aquitaine propose un exemple de paragraphe adapté, disponible sur notre site internet. Ce texte peut être modifié afin de répondre aux particularités de chaque propriété et aux enjeux locaux en matière de prévention des incendies.

Pour accéder à cet exemple, il vous suffit de consulter notre site internet ou de flasher le QR Code ci-contre.

Ce modèle a également été largement diffusé auprès des gestionnaires et rédacteurs de PSG, afin de simplifier l'intégration de ces nouvelles mesures dans vos documents.

Cette réforme constitue une avancée significative pour la préservation des forêts, notamment dans les régions particulièrement exposées aux risques climatiques et aux incendies comme en Nouvelle-Aquitaine.

Propriétaires forestiers, pensez à intégrer dès maintenant ces évolutions dans vos nouveaux PSG pour assurer la protection et la gestion durable de vos forêts !

Alexandre GOBIN
ingénieur forestier CNPF Nouvelle-Aquitaine
Référent DFCI

Rappel



Nouveau seuil de surface pour les PSG

Autre changement lié à la loi de juillet 2023 : le seuil de surface des forêts soumises à l'obligation d'un PSG est désormais abaissé à 20 hectares contre 25 hectares auparavant.

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine poursuit actuellement les appels auprès des propriétaires concernés par le nouveau seuil.

Formulaire PSG
Nouvelle-Aquitaine
page 9



Fonds Pérenne du « Renouvellement Forestier » : France Nation Verte

Dans la continuité de "France Relance" et de "France 2030", la mesure en faveur du renouvellement forestier est pérennisée dans le cadre de la planification écologique (France Nation Verte).

L'adaptation des forêts au changement climatique permet de restaurer le puits carbone forestier, de continuer à fournir du bois à la société dans une logique de décarbonation de l'économie, de pérenniser les services écosystémiques qu'elle rend et de préserver les habitats pour la biodiversité en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Cet appel à projets vise, en particulier, à aider financièrement les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler, enrichir et améliorer leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. Il rentre dans le cadre de l'objectif de planter 1 milliard d'arbres en 10 ans pour renouveler 10 % des forêts françaises. Il doit ainsi inciter les propriétaires forestiers à entamer une démarche proactive d'amélioration et de renouvellement de leurs forêts.

L'objectif est ainsi d'améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer les peuplements forestiers à partir des **trois volets d'action** que compte le dispositif :

- La **reconstitution des peuplements sinistrés** par des phénomènes abiotiques comme les incendies, la sécheresse, la grêle ou encore les tempêtes, ou par des phénomènes biotiques (hors dégâts d'espèces chassables), dont les scolytes, ainsi que les échecs de plantation ;
- **L'adaptation des peuplements vulnérables et/ou dépérissants** face au changement climatique ;
- **L'amélioration, l'enrichissement ou la conversion de peuplements forestiers pauvres ou présentant des conditions d'exploitation difficiles.**

Les deux premiers volets sont plus axés sur l'adaptation aux changements climatiques et le troisième sur l'atténuation.

L'ouverture de cet appel à projets a été réalisée le 5 novembre 2024.

Le cahier des charges est visible sur le site de la DRAAF : [ici](#) ou en scannant le QR Code



Pour simplification, un barème national des coûts est appliqué sans exclure les interventions sur devis-facture pour les opérations moins standards.

Le dépôt du dossier se fait sur la plateforme dématérialisée de dépôt CartoGIP. Les identifiants de France 2030 ou du plan de relance sont toujours valables. Pour ceux qui ne disposeraient pas d'identifiant Cartogip, il faut en faire la demande à l'adresse : francenationverte.contact@gipatgeri.fr.

Pierre BEAUDESSON
Directeur adjoint CNPF Nouvelle-Aquitaine

Taux d'aides mobilisables par projet



Peuplements éligibles	Taux minimum	Bonus critère "certification PRFC/ FSC ou équivalente"	Bonus critère "faire filière"	Majoration "scolytes et bois de crise"	Taux maximum
VOLET 1 Peuplements sinistrés (ravageurs, agent pathogène, incendie, sécheresse, grêle, tempêtes, échec de plantation)	50 %	+15 %	+15 %	+20 %	100 % avec majoration 80 % hors majoration
VOLET 2 Peuplements vulnérables et/ou dépérissants	40 %	10 %	10 %	-	60 %
VOLET 3 Peuplements pauvres ou de conditions d'exploitation difficiles	40 %	10 %	10 %	-	60 %

La méthode ARCHI : un outil de diagnostic visuel

La méthode ARCHI s'adresse aux forestiers, mais aussi à tous ceux qui travaillent hors forêt : arboristes, consultants, paysagistes, etc.

L'observation des arbres est un acte de gestion essentiel pour identifier ceux capables de réagir positivement au stress et déterminer si un dépérissement est réversible ou irréversible. Depuis 2010, le CNPF a développé la méthode ARCHI pour répondre à ces enjeux.

Qu'est-ce que la méthode ARCHI ?

La méthode ARCHI est un outil de diagnostic visuel permettant d'évaluer le dépérissement et la résilience des arbres. Cette méthode repose sur une analyse de leurs architecture aérienne. Elle évalue l'état physiologique des arbres en interprétant les symptômes de dépérissement, sans toutefois identifier les causes sous-jacentes.

À quoi sert la méthode ARCHI ?

La méthode ARCHI permet d'évaluer et comprendre l'état des arbres et des peuplements forestiers. Elle permet de diagnostiquer si un dépérissement est réversible ou irréversible, évitant ainsi des conclusions hâtives basées sur des symptômes parfois transitoires, comme un déficit foliaire, une coloration anormale ou des mortalités ponctuelles. Cette approche vise à ne pas condamner prématurément des arbres stressés avant d'avoir observé leur évolution naturelle. Par ailleurs, la méthode ARCHI joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des gestionnaires et propriétaires en leur fournissant des conseils adaptés pour assurer une gestion et un suivi efficace des peuplements forestiers.

Quel est le principe de la méthode ARCHI ?

Les forestiers ont souvent une vision linéaire de la vie des arbres : il est facile de reconnaître un arbre en bonne santé et de repérer ceux en train de mourir. Cependant, les situations intermédiaires, plus complexes, sont plus difficiles à évaluer.

La méthode ARCHI repose sur deux séries d'observations :

- La première analyse les **symptômes de dégradation du houppier** : ramification appauvrie, perte de dominance apicale, mortalité, etc.

- La seconde évalue les **processus de restauration du houppier** : développement de gourmands, dits "suppléants", qui jouent un rôle clé après un stress, recouvrement des plaies, reprise de croissance, etc.

L'interaction entre les processus de dégradation et de restauration permet d'établir un diagnostic sur l'arbre. Ainsi, deux arbres ayant des symptômes similaires, comme un taux de mortalité ou un déficit foliaire équivalent, peuvent avoir des trajectoires différentes en fonction du développement des suppléants.



Schéma Grégory Sajdak.

Le guide de poche

Un guide de poche est disponible sur la librairie du CNPF. Ce guide rappelle, dans une première partie, les principes de la méthode et décrit les critères nécessaires pour chaque partie de l'arbre. La seconde partie comprend 8 clés de détermination pour les principales essences, feuillues et résineuses.

Acquérir le guide ARCHI



L'appropriation de la méthode ARCHI nécessite une formation d'environ 2 jours sur le terrain pour chaque essence ou groupe d'essences proches. Des stages de formation vont progressivement se mettre en place afin de former les propriétaires. Tenez-vous informé. Également, des clés de détermination sont disponibles pour certaines essences, n'hésitez pas à les consulter en suivant ce lien (bas de page) : <https://www.cnpf.fr/nos-actions-nos-outils/outils-et-techniques/archi>.

Schéma

La sortie de cycle vers un point de non retour dépend de la combinaison entre la sévérité et la fréquence des stress.

Ludivine PAGE

Ingénieure forestière CNPF Nouvelle-Aquitaine

Prix et synthèse des bois résineux en Limousin

Le suivi des ventes de bois en Limousin pour l'année 2024 révèle une demande soutenue et des prix toujours élevés.

Les prix et la synthèse présentée ici concernent exclusivement le Limousin et portent uniquement sur les essences résineuses.

En effet, ce sont les seules pour lesquelles un volume suffisant de lots vendus lors des ventes groupées permet d'obtenir des données suffisamment fiables.

Le prix du bois résulte de multiples facteurs, mais c'est son utilisation finale qui détermine *in fine* son prix de vente. Parmi ces facteurs, le volume unitaire des bois se révèle être la donnée la plus corrélée au prix. C'est pourquoi les prix sont présentés ici par essence et par catégorie de volume unitaire.

Sur les cinq dernières années, les prix ont globalement progressé, toutes essences et catégories de volume

Après quatre années consécutives de hausse entre 2019 et 2022, la fin de l'année 2022 et l'année 2023 ont été marquées par un léger recul. Durant cette période, les prix sont revenus à des niveaux comparables à ceux de 2020 et 2021.

Cependant, ce repli a été effacé en 2024 par une nouvelle hausse, marquant des records pour la plupart des essences.

Le tableau ci-dessous présente les prix moyens de l'année 2024 des bois par essence et catégorie de volume. Ces prix proviennent de l'analyse des ventes groupées et concernent uniquement des lots homogènes comprenant au moins 80 % du volume en essence principale.

La fiabilité de ces prix dépend toutefois du nombre de lots analysés.

Rappels



Le prix résulte d'une multitude de facteurs, parmi lesquels l'accessibilité, la pente et la desserte, qui jouent un rôle au moins aussi important que le marché. La qualité du bois est évidemment un élément essentiel. En ce sens, nous encourageons les propriétaires à travailler leurs peuplements pour vendre du bois de qualité. Pour toutes les ventes de bois, la mise en concurrence des acheteurs est vivement recommandée. Également, le regroupement des coupes sur une même propriété ou avec d'autres propriétaires permet de présenter des lots homogènes plus importants, ce qui peut potentiellement intéresser davantage d'acheteurs et permettre d'obtenir un meilleur prix. Enfin, bien que la certification forestière n'ait pas d'impact actuellement sur le prix du bois, cela apporte une garantie recherchée par les acheteurs.

**Prix moyens des bois en 2024
selon les essences et les catégories de volume**

	Volume unitaire moyen, Vu (m3)	Nombre de lots	Fourchette (€/m3)	Prix moyen pondéré par volume (€/m3)
Douglas	0,4 < Vu < 1	10	52 – 80	65,8
Douglas	1 < Vu < 2	13	56 – 104	88,4
Douglas	Vu > 2	13	81 – 119	101,0
Epicéa commun	0,4 < Vu < 1	9	42 – 64	53,5
Epicéa commun	1 < Vu < 2	3	66 – 69	67,5
Epicéa sitka	0,4 < Vu < 1	2	51 – 65	61,6
Epicéa sitka	1 < Vu < 2	2	58 – 60	59,1
Grandis	0,4 < Vu < 1	2	46 – 51	48,8
Grandis	1 < Vu < 2	4	46 – 63	58,6
Grandis	Vu > 2	1	55	54,6
Sapin pectiné	0,4 < Vu < 1	1	46	45,7
Sapin pectiné	1 < Vu < 2	1	48	47,5
Sapin pectiné	Vu > 2	1	60	59,7
Pin sylvestre	1 < Vu < 2	1	44	43,8
Mélèze	1 < Vu < 2	1	111	110,7
Pin maritime	0,4 < Vu < 1	1	45	45,4

Données issues des ventes de bois des Experts forestiers et de Fransylva en Limousin.



Porteur forestier dans un cloisonnement en forêt résineuse
Ludvine Page © CNPF

FOCUS : Le marché du Douglas

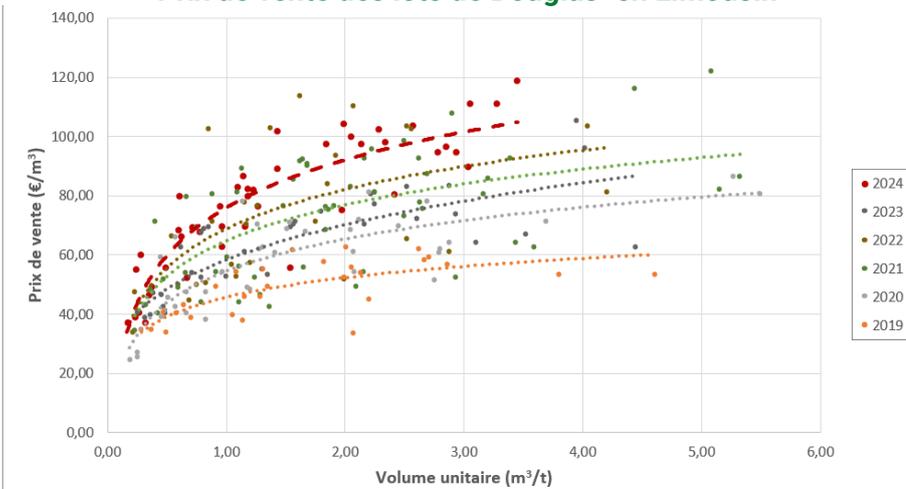
confondues.

Le Douglas est l'une des essences phares du Limousin. Il couvre 50 000 hectares, soit plus de 15 % de la surface forestière, et représente 13 % du volume sur pied avec 14 millions de mètres cubes sur un total de 104 millions de mètres cubes.

Cette essence joue un rôle majeur dans la filière bois régionale, représentant à elle seule un tiers du volume de bois d'œuvre exploité, avec une production annuelle de 180 000 mètres cubes destinés au sciage.

Le Douglas est l'essence la plus représentée lors des ventes groupées. Le nombre important de lots vendus permet une analyse et une représentation graphique détaillée de l'évolution des prix. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des prix du Douglas par catégorie de volume unitaire entre 2019 et 2024. Cette évolution reflète la tendance générale des prix des bois, avec une augmentation globale de 2019 à une année record en 2024, malgré un léger recul observé en 2023.

Prix de vente des lots de Douglas¹ en Limousin



¹ Lots dont le Douglas représente plus de 80 % du volume total.

Données issues de l'analyse de 14 ventes groupées en Limousin, incluant celles des Experts et de l'ONF, représentant près de 1000 lots et 900 000 m³ de bois mis en vente depuis 2019.

Aymeric GABRIEL
Technicien forestier

En savoir plus



Les prix des bois sont sujets à une évolution constante. Pour avoir les informations les plus récentes, nous vous recommandons de consulter les ventes groupées organisées sur le territoire ou de contacter le conseiller forestier de votre secteur.

Pour accéder à des prix actualisés, les synthèses et résultats des ventes réalisées par les experts et l'ONF sont disponibles sur notre site internet quelques jours après chaque vente (rubrique "Gestion durable" puis "Prix des bois").

Consulter
les dernières
ventes



Il existe également des indicateurs nationaux pour différentes essences, publiés régulièrement sur le site de France Bois Forêt : [Indicateurs de prix - Observatoire France Bois Forêt](#).

Et aussi...

Retrouvez la vente des experts forestiers en Poitou-Charentes du 14 novembre 2024. En quelques heures, les propriétaires vendeurs et professionnels de la filière présents ont assisté à la vente des 41 000 m³ de Chêne, résineux et Peuplier et des 51 400 stères proposés.

La Gironde, un acteur majeur de la dynamique des projets forestiers Label-Bas-Carbone

La Gironde s'impose aujourd'hui comme le premier département français en nombre de projets réalisés dans le cadre du Label Bas-Carbone (LBC).

Alors même que les référentiels des méthodes forestières du Label Bas-Carbone (LBC) s'apprêtent à évoluer, le nombre de dossiers labellisés dans le département de la Gironde connaît une progression exponentielle.

Une progression remarquable depuis 2018

Depuis 2018, date de création du label par arrêté ministériel, le nombre de dossiers labellisés chaque année est passé d'une dizaine en 2020 à près de 80 en 2024.

Cette augmentation rapide place désormais la Gironde comme le premier département français en nombre de dossiers labellisés avec 162 projets, loin devant les Landes qui occupent la deuxième place avec 109 projets.

Les crises comme accélérateurs

Cette forte dynamique autour de la mobilisation du Label Bas-Carbone s'explique en partie par les crises successives qui ont frappé le territoire girondin.

Les grands incendies de 2022, notamment dans les forêts de La Teste-de-Buch et de Landiras, ont marqué un tournant en positionnant le label comme un levier essentiel du reboisement post-incendie sur plus de 2 400 hectares.

Plus récemment, la crise viticole a constitué un autre point de bascule pour l'utilisation du LBC. Avec un objectif sanitaire d'arracher jusqu'à 9 500 hectares de vignes pour lutter contre la maladie de la flavescence dorée, de nombreux viticulteurs sont contraints de recourir à la renaturation de leurs parcelles viticoles, que ce soit par la mise en jachère ou par le boisement. Dans ce contexte, le LBC apparaît comme une solution de financement précieuse pour aider à supporter les coûts financiers non négligeables d'un premier boisement forestier.

Le label offre également aux propriétaires viticoles l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement technique par des services dédiés comme C+for (CNPF), tout en répondant aux contraintes réglementaires.

Un engagement à long terme

Le recours au Label Bas-Carbone doit toujours être mûrement réfléchi, notamment en raison des engagements liés au label. En effet, les terrains boisés dans ce cadre doivent être maintenus en l'état pour une durée minimale de 30 ans.

Alex POUSSE
Ingénieur forestier

Qu'est-ce que le LBC ?

« Créé par le ministère de la Transition écologique en collaboration avec de nombreux partenaires, le Label Bas-Carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050 en France. »
(Source : Ministère de la Transition écologique)

Et aussi ...

Le CNPF dispose d'un service carbone dédié (C+for), ainsi que d'un partenariat avec le département de la Gironde et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour l'accompagnement et le suivi des projets labellisés : <https://www.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/organisation-du-cnpf/le-service-cfor-foret-et-carbone>

En savoir plus

Info Contribution
Carbone a publié son
enquête annuelle :
[cliquer ici](#) ou flasher le
QR Code



Terre viticole après arrachage de la vigne
Alex Pousse©CNPF

PRA Chiroptères : préserver les chauves-souris et leurs habitats

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC) Nouvelle-Aquitaine s'aligne sur les objectifs du 3^{ème} Plan National d'Actions (2016-2025) et intègre les enjeux spécifiques de son territoire. Ce plan vise à améliorer les connaissances, préserver les populations et favoriser les échanges entre acteurs.

Pour rappel, trois axes structurent les actions : connaissance et conservation, intégration des chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques, et soutien au réseau d'acteurs. Un comité de pilotage du PRAC NA a eu lieu le 12 décembre 2024, afin de rappeler les enjeux et les actions du PNA, faire un bilan de l'animation et de la mise en œuvre du PRAC 2024, ainsi que de présenter les perspectives pour 2025.

Principales actions du PRAC

Action 1 - Amélioration des connaissances : des suivis ciblés sur certaines espèces, comme les Noctules communes, ont été réalisés pour mieux comprendre leurs populations et réseaux de gîtes.

Action 2 - Veille sanitaire : des cadavres ont été analysés pour détecter des cas de rage, révélant quelques résultats positifs dans les départements.

Action 3 - Prise en compte dans les politiques publiques : des sites à forts enjeux de conservation ont été protégés via des arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Un exemple marquant concerne l'évaluation des impacts d'un écoquartier à Trélissac en Dordogne.

Action 4 - Protection des gîtes : quelques sites prioritaires ont été recensés, comme la carrière de Lanquais (24) et la grotte de Boisdichon (86).

Action 5 - Protection des gîtes dans les bâtiments : par le biais des conventions et du réseau SOS Chauve-souris. Un exemple concret : une convention de préservation a été signée pour l'église de Cubjac-Auvézère-Val d'Ans.

Action 6 - Ouvrages d'art : rédaction de 2 fiches de recueil d'expériences pour une meilleure cohabitation en milieu bâti et en faveur des chiroptères en milieu souterrain.

Action 7 - Éolien terrestre et marin : Le PRAC a participé à des échanges avec les acteurs locaux pour limiter les impacts des projets éoliens sur les chiroptères.

Action 8 - Gestion forestière : Des actions de sensibilisation et de formation des gestionnaires ont eu lieu. Une journée d'échanges avec le CNPF en Corrèze est prévue le 13/03/2025 à Tulle.

Action 9 - Pratiques agricoles : Un observatoire en ex-Limousin a étudié les interactions entre milieux prairiaux et activité des chauves-souris, avec l'objectif de développer ce protocole à l'échelle régionale.

Action 10 - Soutien au réseau et sensibilisation : Formations acoustiques, interventions dans les écoles et animations publiques permettent de sensibiliser de nombreuses personnes. Par exemple, 60 soirées ont eu lieu dans le cadre de la Nuit Internationale de la Chauve-Souris en Nouvelle-Aquitaine.

Les projets structurants

Le projet de surveillance du Miniopère de Schreibers vise à obtenir des tendances d'effectif et à suivre l'occupation des sites pour améliorer les connaissances sur l'espèce. Un projet LIFE Miniopère est également envisagé pour approfondir la conservation de l'espèce.

Perspectives 2025

Avec un financement régional et national (le Fond vert), la mise en œuvre du PRAC se poursuivra avec les suivis des espèces, l'amélioration des connaissances, l'organisation de formations, l'accompagnement et la collaboration avec les acteurs locaux.

Luana MARQUANT
Ingénieure forestière

Guide technique

Chauves-souris et forêt, des alliées indispensables

Ce guide est un travail collaboratif du CNPF et de l'ONF. Des exemplaires sont régulièrement mis à disposition de propriétaires ou gestionnaires lors de formations forestières, journées de sensibilisation sur la thématique ou visite-conseil de propriétés à enjeux chiroptères. Ils sont également mis en vente pour le grand public via la librairie du CNPF (cliquer sur l'image ou suivre ce lien : <https://librairie.cnpf.fr/produit/184/9782916525969/chauves-souris-et-foret>)



Couverture du guide technique

Sylviculture irrégulière à couvert continu : le bilan

Le CNPF Nouvelle-Aquitaine a été lauréat de l'appel à projets « Nature et transition » de la Région et a aussi bénéficié d'un soutien de la DRAAF pour la conduite d'un projet en 2023 et 2024 de développement de la sylviculture irrégulière en Nouvelle-Aquitaine.

La sylviculture irrégulière repose sur le maintien permanent d'un couvert boisé et un étagement des strates au sein des parcelles.

Lorsqu'elle est adaptée, cette sylviculture constitue une alternative à la sylviculture régulière, dominante dans la région.

La diversité des modes de gestion permet d'accroître les différents types de milieux accessibles aux espèces au sein de la mosaïque des massifs boisés.

La pérennité structurelle qu'elle garantit dans le temps est favorable à certaines espèces comme le montrent les résultats des Inventaires de Biodiversité Potentielle réalisés dans ces peuplements. Ainsi, en développant la proportion de surfaces boisées gérées selon cette technique, on a un impact concret sur la préservation et le développement de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

Une démarche collaborative

L'un des atouts majeurs du projet réside dans sa dynamique partenariale. Ce dernier a permis de fédérer un large panel d'acteurs: gestionnaires forestiers, sylviculteurs, Office National des Forêts, Conservatoire des Espaces naturels, entrepreneurs travaux forestier, etc.

Plus de 30 acteurs réunis au sein du comité de pilotage et de groupes de travail ont été partie prenante des réalisations du projet.

Un référentiel technique

Le projet a enrichi les données disponibles en installant 14 nouvelles placettes d'étude sur le territoire, intégrées dans la base de données ILEX. Deux autres placettes ont été mises en place en collaboration avec l'Association Futaie Irrégulière (AFI). Ces efforts ont été complétés par la création d'un guide technique regroupant 12 fiches pratiques, élaborées en partie grâce au soutien de Prosilva.

Des échanges interrégionaux ont également eu lieu via des tournées forestières en Lozère, Bourgogne et Suisse, permettant de tirer parti des expériences de précurseurs.

Sensibilisation et formation

Dans une démarche pédagogique, environ 60 peuplements, couvrant 515 hectares, ont été marqués avec l'aide de gestionnaires forestiers indépendants, de coopératives ou d'experts forestiers.

Les données issues de ces chantiers viendront alimenter un observatoire économique initié dès 2012. Un outil de diagnostic spécifique a été développé pour les gestionnaires forestiers, et 32 journées thématiques ont permis des échanges techniques approfondis. Parmi elles, deux journées ont été dédiées aux entrepreneurs forestiers, maillon essentiel à la réussite de cette gestion innovante. Enfin, une formation sur l'Indice de Biodiversité Potentielle a également rassemblé des participants variés.

Perspectives

Fort de ces premières réalisations, un nouveau projet a été proposé aux financeurs. Il prévoit de nouveaux chantiers, plus de journées de sensibilisation, la création de "futaies irrégulières école", et l'installation de signalétique sur les sites exemplaires.

Grégoire GONTHIER
Ingénieur forestier

Responsable du projet Sylviculture à couvert continu

En bref

14 placettes vitrines

2 placettes AFI

Et aussi ...

1 plaquette informative

1 guide technique

3 vidéos

5 articles de journaux

515 ha de chantiers marqués



Accéder à la page
dédiée
Flashez-ici



Marquage en bleu d'un cloisonnement d'exploitation
Ludivine Page©CNPF

Bilan du projet Sylva-Cités

Lancé en janvier 2024, le projet Sylva-Cités qui a concerné le département de la Gironde touche à sa fin.

Fin 2023, le CNPF Nouvelle-Aquitaine a eu l'honneur d'être lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts" grâce à son ambitieux projet Sylva-Cités. Ce projet novateur, met en avant une concertation multi-acteurs (inséré des "living labs") impliquant élus, professionnels, citoyens et autres parties prenantes pour répondre aux enjeux forestiers locaux.

Déployé en Gironde sur 13 mois, Sylva-Cités s'est concentré sur le dialogue forêt-société, en ciblant les interfaces forestières périurbaines et la valorisation des services écosystémiques. Fondé sur trois piliers – gouvernance, inclusion et expérimentation – le projet a permis d'élaborer des solutions adaptées grâce à des ateliers participatifs.

Pour aller plus loin, une page dédiée au projet est accessible sur le site internet du CNPF Nouvelle-Aquitaine. Vous y découvrirez un ensemble de ressources : fiches explicatives sur les services écosystémiques, guide méthodologique et bien plus encore. Une vidéo récapitulative est accessible sur la chaîne YouTube du CNPF. En quelques minutes, elle offre un aperçu clair et dynamique de la méthodologie adoptée, du déroulement des ateliers et des retours des participants. Ces supports constituent une source d'inspiration précieuse pour tous ceux qui souhaitent s'appuyer sur les réalisations de Sylva-Cités et prolonger son impact positif sur la gestion des forêts périurbaines.

Accéder à la page internet



COOPTREE, un projet sur l'adaptation des forêts au changement climatique

Débuté il y a un an, ce projet permet à un réseau de 18 partenaires du sud de l'Europe de travailler sur l'amélioration de la connaissance de l'impact du changement climatique sur nos forêts. Les actions incluent le partage d'informations sur les essences résistantes ou vulnérables, l'échange de graines, de protocoles d'installation d'essais et des visites de forêts expérimentales. Certains partenaires travaillent aussi sur l'étude de la cavitation des essences et sur la caractérisation génétique des provenances résistantes à la sécheresse.

Actuellement le CNPF NA recherche des sites où implanter de nouveaux essais expérimentaux en forêt privée.

L'objectif est de tester des modalités de sylviculture adaptative sur des peuplements sensibles (déjà impactés par le changement climatique ou identifiés comme vulnérables); par exemple effectuer des tests d'enrichissement ou des éclaircies améliorant le bilan hydrique des peuplements. Et par ailleurs d'installer des tests de comportement d'essences selon un protocole défini sur des sites de 1 et 2 ha. Au total, 6 essais seront implantés et suivis par le CNPF en Nouvelle-Aquitaine. Pour toute proposition ou information, contactez **Julie PARGADE**.

Tél. : 06 71 01 84 00

Email : julie.pargade@cnpf.fr

PUBLICATION

Brochure ENRICHIRR

Le projet ENRICHIRR (ENrichissement : Références et Initiatives face au Changement climatique en sylviculture IRRégulière), retenu dans le cadre de l'appel à projets du RMT AFORCE¹ et également financé par la Région Occitanie et le Parc national des Cévennes, s'est focalisé sur ce sujet pour caractériser les tenants et les aboutissants de cette technique et faire le point sur les connaissances actuelles.

Accéder à la brochure ENRICHIRR en flashant le QR Code.



RDUE REPORTÉ

Le Règlement européen contre la Déforestation et la Dégradation des Forêts (RDUE) adopté le 9 juin 2023, impose aux entreprises européennes de prouver que les produits qu'elles mettent sur le marché ne contribuent pas à la déforestation ou à la dégradation des forêts, qu'elles soient situées dans l'Union européenne ou dans le reste du monde. Ce règlement s'applique à des matières premières clés, telles que le bois, l'huile de palme, le soja ou encore le cacao.

Initialement prévu pour entrer en application dès le 30 décembre 2024, l'entrée en vigueur du RDUE a été reportée, offrant aux entreprises et aux États membres un délai supplémentaire pour mettre en place des systèmes de traçabilité et de vérification adaptés.

Pour plus d'informations, la Fédération nationale du Bois a édité un guide pédagogique sur la RDUE consultable sur leur site. : <https://www.fnbois.com/rdue-la-fnb-diffuse-un-guide-pedagogique-pour-les-exploitants-forestiers/>

Agenda



7 février :

Comment améliorer ses peuplements forestiers (17)

14 février :

L'entretien d'une peupleraie (33)

4 mars :

L'héritage du Fond Forestier National (79)

21 mars :

Retrouver mes parcelles, mes limites (87)

4 avril :

La fiscalité forestière (86)

Salon international de l'agriculture
du 22 février au 2 mars 2025
à Paris Expo (Porte de Versailles)

Journée Internationale des forêts
23 mars en Deux-Sèvres

Nuits des Forêts

Du 6 au 22 juin 2025

FOREXPO 2025

Le salon de la filière forêt-bois

18-19-20 juin 2025 à Mimizan (40)

Retrouvez nos réunions forestières dans la rubrique «Agenda» de notre site internet.



Programmes FOGEFOR 2025

Les programmes pour les réunions FOGEFOR Limousin et Poitou-Charentes sont disponibles en [clicquant ici](#) ou en allant sur notre site internet, rubrique "Se former, s'informer" puis "Les formations à la gestion forestière". N'hésitez pas à consulter les stages proposés et si une formation vous intéresse à vous inscrire en nous renvoyant le bulletin d'inscription.

Mentions légales :

Publié par : Centre National de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine

6, parvis des Chartrons - CS 41255

33075 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 01 54 70

email : nouvelle-aquitaine@cnpf.fr

site internet : <https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr>

Directeur de la publication : Stéphane LATOUR

Rédaction et mise en page : Ludivine PAGE

Abonnement gratuit sur demande.

Dépôt légal : le jour de la publication - N° ISSN : 2650-5673

BRÈVES

Félicitations à un collégien de Rion-des-Landes

Lors du Festival des Métiers de Morcenx-la-Nouvelle, un élève de quatrième du collègue Marie-Curie s'est distingué en obtenant le meilleur score au quiz forestier, avec le plus grand nombre de bonnes réponses !

En récompense de sa performance, il a reçu un exemplaire du livre "Faune forestière française - Guide écologique illustré" publié par le CNPF-IDF en octobre 2024. Un exemplaire du même livre a été offert au CDI de son établissement.

Réunion du personnel 2024

Le 15 octobre, le personnel du CNPF Nouvelle-Aquitaine s'est retrouvé pour la grande réunion annuelle de 2024, un moment toujours très attendu ! Cet événement essentiel pour la vie de notre structure est l'occasion de réunir toute l'équipe dans un cadre convivial et dynamique. La matinée s'est déroulée en salle, où les grandes actualités ont été abordées. L'après-midi, tout le monde s'est retrouvé sur le terrain pour partager un moment d'échanges sur des thématiques forestières. Cette année, nous avons choisi de nous réunir à Bugeat, au cœur de la Corrèze.



Équipe du CNPF Nouvelle-Aquitaine en octobre 2024

Soisick Figueres © CNPF

Chaque geste compte

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Ayons les bons réflexes :

une cigarette s'écrase dans un cendrier.

Les OLD, c'est le moment !

Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année ! En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants ; au printemps, on entretient et on nettoie.

Débroussailler est une obligation dans les massifs à risque d'incendie désignés par la loi ou par le préfet de département, y compris dans les zones urbaines (zones U) des plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'obligation légale de débroussailler s'applique alors pour les propriétaires d'habitation, de construction ou d'équipement de toute nature, situés à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue.

En savoir plus :

Accéder à la campagne nationale



Accéder directement à notre site Internet



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain